



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 février 2016.

Présents : Guy JULLIEN – Jean-Marc CHABRE – Nicolas MEYZENQ – Jacques DAL MOLIN – Annabelle MARIN – Christian PERU.

Absents excusée représentée : Sandrine OSINGA (représentée par Guy JULLIEN).

Absents excusés : Alain CHEVALIER – Sandrine ARNAUD -Lionel PAUCHON – Damien GERBY.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 février à 19 h 30, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Maire, pour aborder plusieurs dossiers et a délibéré sur les points suivants :

Aménagement des abords de la Mairie

La commission des travaux a engagé une réflexion sur l'aménagement des abords de la Mairie. Le CAUE propose une mission de conseil auprès de la commune de Manteyer pour l'aider dans l'aménagement pour un montant de 1 800 € H.T

- Diagnostic site d'étude
- Formalisation par écrit des besoins/objectifs et enjeux
- Définition des principes d'aménagement des espaces publics

Le bureau d'études en architecture de jardins et paysages a présenté une proposition pour une mission d'études d'un montant de 4 400 € H.T

- Analyse générale du site, des servitudes et contraintes existantes
- Prise en compte des demandes des habitants et des différentes collectivités locales
- Synthèse des contraintes observées sur le site, collectées sur les documents et les relevés topographiques fournis
- Dressement d'une esquisse d'aménagement et présentation au conseil municipale
- Mise au point de l'esquisse et dressement du plan d'aménagement définitif

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré a :

- Décidé de ne pas donner suite à la proposition de mission de conseil du CAUE ;
- Accepté la proposition de mission d'études du bureau d'études en architecture de jardins et paysages d'un montant de 4 400 € H.T. ;
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Projet PLU commune de Montmaur

Monsieur le Maire a exposé que le conseil municipal de la commune de Montmaur par délibération du 21 décembre 2015 a arrêté le projet de plan local d'urbanisme de la commune.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme le projet du PLU a été transmis pour avis aux communes limitrophes qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis, à compter de la date de notification, faute de quoi le dit avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Montmaur.

Questions diverses :

Travaux de réfection de l'appartement du Serre.

Les travaux ont commencé et l'appartement devrait être prêt pour le printemps.

Ils sont réalisés par des entreprises locales.

Une subvention du Conseil Départemental de 9357 € a été attribuée.

Abri bus.

Les travaux sont terminés et l'éclairage devrait fonctionner à partir de demain soir.

Centrale hydroélectrique

Les premiers résultats de l'étude CLAIE montre que le projet est couteux pour un rapport minime.

Réunion du budget

Jeudi 17 mars à 9 heures

Monsieur Guy JULLIEN remercie tous les membres et lève la séance à 20 heures.

Le 10 mars 2016.

Le Maire :

Guy JULLIEN.

